



Ajournement d'une demande de naturalisation

Par **SARA11**, le **16/03/2013** à **17:00**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de Rezé, daté le 28/02/13, notifié le 07/03/13, m'indiquant que ma demande de naturalisation est ajournée à 2 ans afin de s'assurer de la pérennité de mon activité professionnelle. Il est noté que :« En effet, l'examen de votre parcours professionnel... ne permet pas de considérer que vous avez réalisé pleinement votre insertion professionnelle. »

Je précise que je suis gérante d'une société SARL depuis le 11/12/11 jusqu'à ce jour et en parallèle je termine un doctorat (4ème année). J'ai intégré cette société le 01/06/2011 comme associée, six mois après j'ai pris la fonction de gérant. Avant d'intégrer cette société, j'avais consacré tout mon temps à mes recherches universitaires.

Que dois-je mettre dans le recours (dois-je rappeler mon parcours) ? Dois-je m'appuyer sur la circulaire de Valls du 16/10/12 ? qu'elle est la date limite du recours ?

Merci d'avance de votre aide précieuse.

Sara

Par **nono**, le **16/03/2013** à **22:27**

BONSOIR MOI AUSSI JE SUIS DANS LE MEME KA JAIS GRANDI EN FRANCE ET MA DEMANDE A ETER AJOURNEE POUR MOTIF QUE JAI PAYER MET IMPOTS EN RETARD ET JE SUIS EN REGLE ALORS QUE JAI AUCUNE DETTES ILS ON PETETRE UN KOTA DANS L'ANNEE

Par **SARA11**, le **17/03/2013** à **10:15**

J'ignore le nombre de personnes dans la même situation que nous, mais il faut tenter sa chance avec le recours. Avez-vous formulé un recours ? Et comment vous êtes-vous défendu ?

Merci de votre réponse nono.